

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 octobre 2017

10^{ème} Commission

N° CP 2017-9107

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et
infantile

Service consulté

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU
13 MAI 2017 A DESTINATION DES ASSISTANTS MATERNELS DU HAUT-RHIN A
HAUTEUR DE 3 500 EUROS**

Résumé : Il est proposé de participer, en faveur de la CAF du Haut-Rhin, aux frais d'organisation de la troisième journée départementale des assistants maternels pour un montant de 3 500 €. Cette journée s'est déroulée le 13 mai 2017 à l'Eden à SAUSHEIM pour un montant total de 18 233,20 € (13 233,20 € pour la CAF, 1 500 € pour la MSA et 3 500 € pour le Conseil départemental).

Lors de sa session budgétaire du 17 mars 2017 (rapport et délibération n° CD-2017-4-10-2 et CD-2017-2-10-2 relatifs à la politique de la Solidarité), l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 3 500 € (inscrit au chapitre 65, nature 6568) pour participer financièrement à la 3^e journée départementale des assistants maternels du Haut-Rhin.

Les deux précédentes éditions en 2012 et 2015 ont connu un grand succès.

La qualité de l'accueil du jeune enfant haut-rhinois est une compétence départementale, le service de Protection Maternelle et Infantile délivre l'agrément des assistants maternels. Un colloque sur la professionnalisation et la valorisation du métier des assistants maternels a été organisé le 13 mai 2017 à l'Eden à SAUSHEIM de 8h30 à 17h00 sur le thème « L'enfant au cœur du métier » conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et le réseau des animatrices de Relais Assistants Maternels.

Le contenu de la journée a été préparé dans le cadre du réseau RAM auquel participe la CAF, les animatrices des Relais d'Assistants Maternels et la chef d'unité des assistants maternels représentant la PMI. Des conférences et des ateliers participatifs ont eu lieu.

600 assistants maternels agréés et 47 animateurs de Réseau Assistants Maternels y ont participé.

Les objectifs de ces journées ont été de :

- susciter la curiosité dans les domaines de la pédagogie et de la créativité,
- renforcer la motivation professionnelle,
- initier à de nouvelles techniques d'accueil du jeune enfant,
- se rencontrer et développer un sentiment d'appartenance au métier de la petite enfance.

Les frais de cette journée se sont élevés à 18 233,20 €. Le Conseil départemental ayant été l'un des partenaires de ce colloque, il est proposé de participer au financement, à l'instar de 2012 et 2015, à hauteur de 3 500 euros.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29 septembre 2017.

La dépense, d'un montant de 3 500 € sera versée en 1 seule fois et imputée sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, nature 6568, opération 2017-G723-53209.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT